



PROJET : Appui à la recherche par la diffusion des savoirs - « Doctoriales » au Maghreb

Soutien à la participation des doctorants aux manifestations scientifiques organisées à l'étranger.

Allocations de mobilité francophones 2017

AUF-Maghreb RÈGLEMENT

Appel international à candidatures ouvert 2017

Projet : Appui à la recherche par la diffusion des savoirs- « Doctoriales ». Soutien à la participation des doctorants aux manifestations scientifiques organisées à l'étranger-2017

N.B. : les termes "candidat"; "enseignants-chercheur", « bénéficiaire » doivent s'entendre dans leur acception masculine comme féminine

1. Présentation

L'Agence universitaire de la Francophonie apporte son appui aux actions qui ont pour finalité la promotion de la science en langue française. Dans ce cadre, l'AUF-Maghreb, en exécution du projet « Appui à la recherche par la diffusion des savoirs- « Doctoriales », lance le présent appel à candidatures au sein des établissements maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie), membres de l'AUF.

2. OBJECTIFS

Par cet appel, l'AUF-Maghreb entend favoriser la participation des étudiants inscrits en doctorat dans un établissement maghrébin (Algérie, Maroc, Tunisie) membre de l'AUF, à des manifestations scientifiques (colloques, congrès...) organisées à l'étranger.

ATTENTION :

☛ Cet appel s'adresse **EXCLUSIVEMENT aux étudiants inscrits en doctorat** dans un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche de la région Maghreb, membre de l'AUF (Algérie, Maroc, Tunisie) ; (liste des membres disponibles sur: <http://www.auf.org/auf/les-membres-de-lauf/liste-des-membres/>)

☛ Le soutien proposé couvre les frais de subsistance pour une durée maximum de 04 jours consécutifs. Il a pour objectif d'aider les étudiants doctorants invités à présenter **une communication orale** dans une manifestation scientifique organisée à l'étranger.

Les candidats retenus pour une communication affichée ne sont pas éligibles. Il est inutile de soumettre un dossier de candidature.

☛ Le présent appel est ouvert jusqu'au 01 décembre 2017. Il concerne les manifestations scientifiques qui auront lieu avant cette date.

L'appel sera retiré si les budgets alloués sont épuisés.

3. CONDITIONS DE CANDIDATURE : Appel à candidatures 2017- Règlement-V-4-2

Le candidat doit :

- ☛ être francophone
- ☛ être régulièrement inscrit en doctorat dans un établissement d'enseignement supérieur du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc) membre de l'AUF (liste disponible sur <http://www.auf.org/auf/les-membres-de-lauf/liste-des-membres/>)
- ☛ être engagé dans une recherche relevant du champ disciplinaire de l'AUF (liste jointe)
- ☛ produire l'ensemble des pièces demandées (cf. section 9). **Un dossier incomplet ne sera pas examiné. Aucune réponse ne sera donnée aux candidats ayant présenté un dossier incomplet.**
- ☛ avoir moins de 40 ans au plus tard à la date du dépôt de la candidature
- ☛ introduire le dossier complet, obligatoirement, en ligne. Un dossier introduit autrement, ne sera pas considéré

4. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Le Directeur Régional Maghreb de l'AUF, après examen de la recevabilité des dossiers, les soumet à l'évaluation puis au classement d'une Commission régionale d'experts. **Conformément aux usages universitaires, les décisions des Commissions régionales d'experts sont rendues de façon souveraine.** Les dossiers des candidats sont retenus sur la base de l'excellence de la candidature et à concurrence des financements disponibles. Aucun dossier ne sera retourné aux candidats.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- ☛ la qualité scientifique de la manifestation. La priorité sera accordée aux candidats à une manifestation de caractère international, avec édition des actes,
- ☛ la contribution du candidat par une conférence ou une communication orale à la manifestation,
- ☛ la qualité scientifique de la contribution du candidat à la manifestation,
- ☛ la participation de l'institution dont relève le candidat aux frais de voyage et/ou autres, priorise la candidature,
- ☛ l'équilibre des genres entre les candidats sélectionnés,
- ☛ la dimension francophone de la manifestation est un atout qui priorise le dossier.

6. NATURE DU SOUTIEN FINANCIER DE L'AUF

Durée du soutien financier : Le soutien de l'AUF au candidat retenu est accordé pour la durée de la manifestation (au maximum 4 jours consécutifs).

Nature du soutien financier : Le soutien de l'AUF est accordé au candidat retenu dans les conditions suivantes :

- L'AUF alloue au candidat retenu une indemnité journalière de 110 euros, pour les manifestations qui se tiennent dans un pays à niveau de vie intermédiaire ou faible, et de 130 euros pour les manifestations qui se tiennent dans un pays du nord (Europe de l'Ouest, Amérique du Nord).

- Les autres frais (billetterie, frais de visa, assurance, frais de vaccination...) ne sont pas pris en charge par l'AUF.

7- OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

LES OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

- ☛ Le bénéficiaire s'engage à respecter le présent règlement. Le non respect de celui-ci entraînera l'annulation de son indemnité;
 - ☛ Le bénéficiaire s'engage à informer, dans les meilleurs délais, les services de l'AUF de toute annulation de sa participation à la manifestation.
 - ☛ Le bénéficiaire s'engage à mentionner l'AUF-Maghreb (logo) comme sponsor lors de sa présentation orale et dans la version écrite de celle-ci.
 - ☛ Le bénéficiaire s'engage à transmettre à l'AUF, un rapport succinct (2 pages au maximum), décrivant sa participation à la manifestation et les bénéfices qu'il a tirés de celle-ci.
- Le bénéficiaire est tenu de communiquer à l'AUF, après la manifestation, une copie électronique de sa présentation et autorise l'AUF à en faire usage dans les documents qu'elle produit dans le respect des règlements régissant la propriété intellectuelle.
- ☛ Le bénéficiaire s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du pays où se tient la manifestation, en particulier les dispositions qui s'appliquent à lui en matière d'entrée et de séjour sur le territoire.

8- CALENDRIER

- ☛ Janvier 2017 : lancement et diffusion de l'appel à candidatures ouvert jusqu'au 1 décembre 2017, ou jusqu'à écoulement des budgets alloués au projet au titre de 2017.
- ☛ Le formulaire **dûment rempli en ligne** avec toutes les pièces demandées doivent être déposés au plus tard, **2 mois** avant la date de la tenue de la manifestation scientifique à laquelle le candidat participera.
- ☛ Les dossiers reçus examinés et les décisions les concernant seront communiqués aux candidats intéressés dans un délai de **30 jours** à partir de la date de réception des dossiers.

9. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- ☞ Le formulaire de candidature dûment complété par le candidat et signé par le responsable de l'établissement où il est inscrit (Président/Recteur d'Université, Doyen de Faculté, Directeur d'École/d'Institut.).
- ☞ Le formulaire « Avis et signatures » doit être téléchargé, complété et signé par :
 - par le directeur de thèse du candidat.
 - par le plus haut responsable de l'établissement d'origine du candidat (Président et Recteur si l'établissement demandeur relève de l'université, ou par le Directeur lorsque l'établissement ne relève pas de l'université) et par le candidat.
 - par le candidat lui-même.
- ☞ Le justificatif de l'acceptation de la participation du candidat à la manifestation scientifique, mentionnant clairement l'acceptation de sa **communication orale**.
- ☞ Un descriptif détaillé de la manifestation scientifique où le candidat est invité à présenter une communication orale.
- ☞ Une copie du résumé de son intervention (communication).
- ☞ Un curriculum vitae actualisé détaillant l'ensemble du cursus universitaire et la liste détaillée des publications, communications et recherches non publiées.

Le dossier complet de candidature doit être complété et déposé en ligne.